

[Traduction]

Mlle Grey: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à confirmer également que même si nous n'hésitons pas en l'occurrence à accorder le consentement unanime, il pourra se trouver d'autres circonstances où nous n'aurons pas été consultés. Cela créerait selon moi un dangereux précédent. Cette fois-ci, je n'ai pas été consultée moi non plus, comme mon collègue le député du Bloc québécois l'a si bien dit. D'autres modes de communication devront être élaborés.

M. Cooper: Monsieur le Président, je retire la motion, et nous n'en renverrons pas l'objet pour étude à un comité pour le moment.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne sais pas si nous avons besoin de prendre cet engagement. Nous reconnaissons tous que cette motion est des plus appropriées, et qu'il faut l'examiner. Je demanderais à mon honorable collègue d'en discuter encore, quitte vraisemblablement à remettre le sujet sur le tapis au cours de la journée. À mon avis, il importe que nous l'examinions. Puisque mon honorable collègue semble déclarer maintenant qu'il y a eu jusqu'à un certain point des consultations indirectes, je ne vois pas de difficulté.

J'estime donc que nous devrions procéder à l'examen de cette motion avec l'appui de mes deux collègues qui viennent de parler.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Si j'ai bien compris, l'honorable secrétaire parlementaire a retiré sa motion. Donc, il n'y a pas de motion présentement devant la Chambre.

M. Lapierre: Plus tard! Plus tard!

[Traduction]

M. Cooper: S'il y a effectivement consentement unanime, monsieur le Président, je représenterai volontiers cette motion.

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le Président, écoutez, ce n'est pas parce qu'il se lève ici puis qu'il fait trois ou quatre pirouettes que l'on va dire que nous avons été consultés. Nous sommes disponibles ici, près des rideaux, à n'importe quel moment. Si le secrétaire parlementaire veut bien nous consulter, nous sommes disponibles. Après cela, on se reparlera.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, ceci met un point final. Puisqu'il n'y a pas de consentement unanime, la question est maintenant réglée.

Affaires courantes

[Traduction]

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de déposer deux pétitions signées par plus de 500 000 Canadiens. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'instaurer des lois plus strictes sur le contrôle des armes à feu et, en particulier, d'interdire toutes les armes semi-automatiques et les armes para-militaires d'assaut du genre de celle qui a servi à tuer 14 étudiantes à l'École Polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989.

Cette pétition émane des familles et des amis de ces étudiantes de l'École Polytechnique, mais elle a été signée par des Canadiens de toutes les régions de notre pays.

En déposant cette pétition, j'ai l'appui des députés de Don Valley-Nord, de New Westminster—Burnaby et de Rosemont. J'ai ici sur mon bureau, prêtes à être remises au greffier, quatre boîtes pleines des pétitions en question, mais j'ai 21 autres boîtes dans le couloir.

On peut lire dans la première pétition que les pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir adopter immédiatement des lois interdisant à toutes les personnes se trouvant sur le territoire canadien d'avoir en leur possession des armes militaires ou para-militaires.»

[Français]

Et la deuxième pétition dit ce qui suit: Les soussignés prient humblement et demandent au Parlement de légiférer maintenant de façon à interdire à quiconque en territoire canadien de détenir une arme automatique ou semi-automatique.

[Traduction]

LES JOURNAUX COMMUNAUTAIRES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions. La première émane d'habitants de ma circonscription qui s'inquiètent de l'augmentation injuste des frais d'envoi des journaux.

Selon les pétitionnaires, les journaux hebdomadaires des collectivités agricoles jouent un rôle vital en fournissant des renseignements sur des questions importantes pour les localités rurales et les réductions au programme d'aide à la distribution des publications menacent leur existence même. Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir donner des instructions au gouvernement pour que celui-ci retarde toute modification aux frais d'envoi des journaux des collectivités agricoles canadiennes jusqu'à ce que des